

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 09/03/2026

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 03/03/2026

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Alexa FORNARA

Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Anne-Lucie DANJEAN

M. Mehdi BAUER

Mme Pauline HAMRAOUI

Ont donné procuration :

/

Absents excusés non représentés : M. Stéphane FRANCK

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire souhaite la bienvenue aux auditeurs. Il salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Emplois saisonniers
3. Aide à la restauration du patrimoine ancien
4. Modification de la délibération relative au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
5. Modification de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le syndicat de gestion du parc à grumes
6. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 février 2026.

Point 2 – Emplois saisonniers (D-2026-03-01)

Rapporteur : M. Francis BONZON

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

M. le maire rappelle que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Ainsi, à l'instar des années précédentes, il est proposé que la commune d'Andolsheim fasse appel à des agents saisonniers durant l'été afin de renforcer l'équipe du service technique et de suppléer les absences pour congé du personnel titulaire afin d'assurer la continuité du service tout en offrant à des jeunes une expérience dans le monde du travail.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1 et L. 323-2 ;
Considérant qu'en raison du surcroît de travail du service technique liée à la période estivale, il y a lieu, de créer deux emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de créer deux emplois non permanents à temps complet relevant du grade d'adjoint technique pour renforcer l'équipe technique à la suite de l'accroissement saisonnier d'activité en juillet et août 2026
- que la rémunération sera fixée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 366).

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Point 3 – Aide à la restauration du patrimoine ancien (D-2026-03-02)

Rapporteur : M. le maire

Mme et M. FREUND ont entrepris la restauration de leur maison alsacienne sise 18 rue des Vosges dans le respect des codes architecturaux du style alsacien.

Les travaux d'un montant global de 28 405,38 € ont consisté en des travaux de charpente et menuiserie : réfection du pignon, des planches de rives, changement de la fenêtre et des volets et travaux de maçonnerie : nouvelle maçonnerie et pose de chaux.

Afin de soutenir ces travaux qui présentent un intérêt patrimonial pour la commune, il est proposé d'apporter une aide financière d'un montant de 2 000 €,

Considérant l'intérêt patrimonial de l'immeuble,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE

- d'accorder à Mme et M. FREUND une subvention d'un montant de 2 000 € pour la restauration de leur maison alsacienne située 18 rue des Vosges
- que l'amortissement de cette subvention s'effectuera en une seule fois, en 2027.

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point 4 – Modification de la délibération relative au RIFSEEP – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (D-2026-03-03)

Rapporteur : M. Francis BONZON

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), institué par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, constitue un outil essentiel pour la reconnaissance des compétences et de l'engagement des agents territoriaux. Ce régime, composé de deux parts : l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA), a été mis en place par délibération du conseil municipal en date du 12 mai 2024.

Conformément à l'article L. 714-4 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités. Dans ce cadre, et afin d'adapter le dispositif aux évolutions organisationnelles et aux besoins des services, il est proposé de modifier les modalités de répartition des groupes de fonctions pour certains cadres d'emplois.

Plus précisément, cette délibération vise à :

1. Supprimer le groupe 1 du cadre d'emplois des agents de maîtrise, qui ne figure plus au tableau des effectifs ;
2. Créer un groupe 2 pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, afin de mieux refléter la diversité des missions et des niveaux de responsabilité au sein de ce cadre d'emplois.

Ces ajustements permettront d'assurer une meilleure adéquation entre les fonctions exercées et les montants indemnitaires, tout en garantissant l'équité et la transparence du dispositif.

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu la délibération n° 2025-05-02 du 12 mai 2024 instaurant le RIFSEEP d'Andolsheim,
 Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 février 2026,
 Considérant les motifs exposés ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de modifier les groupes de fonctions et des montants plafonds de l'IFSE comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	Montant annuel maximum (agents à temps complet)
Attachés territoriaux	Groupe 1	Direction d'une collectivité	12 000 €
Rédacteurs territoriaux	Groupe 1	Secrétariat requérant une spécificité	8 000 €
Techniciens territoriaux	Groupe 1	Responsabilité d'un service, niveau d'expertise supérieur, contrôle des chantiers	11 000 €
Adjoints administratifs territoriaux	Groupe 1	Secrétariat, gestionnaire comptable, marchés publics, urbanisme, sujétions, qualifications	8 000 €
Agents sociaux territoriaux	Groupe 1	Agents sociaux travaillant à l'école maternelle, responsabilités particulières	2 000 €
Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	Agent coordinateur	8 000 €
	Groupe 2	Agent d'exécution polyvalent	5 000 €

- de supprimer le cadre d'emplois des agents de maîtrise
- que les montants plafonds sont établis pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet et qu'ils sont proratisés pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, en fonction de la durée effective de travail.
- que les dispositions de la présente délibération sont applicables à compter du 01/07/2026.

DIT

- que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2026.

Point 5 – Modification de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le syndicat de gestion du parc à grumes (D-2026-03-04)

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

Par convention en date du 24 mars 2025, la commune d'Andolsheim met à disposition du syndicat de gestion du parc à grumes un agent communal chargé d'assurer les fonctions de secrétariat et de comptabilité.

Lors de sa séance du 25 février dernier, le syndicat a décidé d'augmenter la rémunération de cet agent.

Il convient, en conséquence, de signer un avenant à la convention afin d'entériner cette modification. Il est proposé de préciser que le syndicat fixe chaque année le montant de l'indemnité due au titre des fonctions de secrétaire, que cette indemnité est versée par la commune d'Andolsheim, qui en assure le paiement et que le syndicat rembourse ensuite à la commune l'intégralité de la somme versée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 et L. 512-7 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- l'avenant à la convention de mise à disposition entre la commune d'Andolsheim et le syndicat de gestion du parc à grumes joint à la présente délibération

AUTORISE

- le maire à signer ledit avenant et lui donne tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Point 6 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie ce jour et a examiné 8 déclarations préalables, 2 déclarations d'intention d'aliéner, et 2 certificats d'urbanisme d'information.

Commission travaux et bâtiments :

L'entreprise Labeaune a procédé à la vérification et au contrôle semestriels de la centrale de traitement d'air du CASA et effectué, via Axion, le contrôle de l'adoucisseur. Une intervention est en cours pour installer un nouveau tube de condensation sur la cheminée du système de chauffage de l'atelier. Dans les vestiaires, deux colonnes de douche ont été remises en place après envoi au service après-vente sans anomalie constatée.

Un plafond suspendu a été installé dans le bureau de la directrice de l'école élémentaire. Le 14 janvier 2026, ELCO est intervenu pour reprogrammer la chaudière de l'école élémentaire. L'entreprise Wehr a réparé une fenêtre au périscolaire. Par ailleurs, la société Nicolas R. a procédé à la remise en conformité de la hauteur du bardage du CASA, afin de lever la réserve émise par le contrôle technique APAVE. Enfin, dans la salle multidisciplinaire, Labeaune a remplacé la pompe de circulation du chauffage située en sous-station.

S'agissant des travaux réalisés en régie, plusieurs interventions ont été réalisées à la mairie. Un interrupteur temporisé a été installé dans les archives et le projecteur extérieur à détection de la cour a été remplacé par un modèle commandé par temporisation. Les luminaires et décorations de Noël ont été déposés les 13 et 14 janvier. Les fenêtres ont été contrôlées et entretenues. Des iris blancs ont été plantées devant la mairie, rue de Colmar.

Un détecteur de présence a été installé dans la zone de stockage des tables de la salle des fêtes. Quatre toilettes ont été remis en état. Une fuite sur le réseau de chauffage situé au plafond de la cuisine a été réparée.

Au niveau du terrain de football, une main courante a été installée autour des abris joueurs sur les deux terrains. La zone de jeu du terrain d'honneur a été redimensionnée.

A l'école maternelle, la salle de repos a été repeinte. À l'école élémentaire, divers travaux électriques et informatiques ont été réalisés et le mur de l'étage du nouveau bâtiment a été repeint. Le purgeur de distribution du nouveau bâtiment a également été remplacé après la détection d'une fuite. Les volets de la salle Koegler ont été remis en état puis repeints.

Des panneaux acoustiques muraux ont été installés dans la salle de réunion du 4 Grand'rue pour améliorer le confort sonore.

Enfin, la société HUSSON a apporté une réponse concernant le sol de l'aire de jeux du complexe sportif. Elle affirme que l'installation respecte les normes en vigueur et a été réalisée dans les règles de l'art. Une interrogation demeure toutefois : la garantie n'est que de deux ans, alors que le produit auquel il est censé être équivalent bénéficie, lui, d'une garantie de dix ans. Une demande de précision a été envoyée à la société. Dans l'attente de la réponse, l'accès à l'aire de jeux reste fermé.

Commission communication :

Mme HERRGOTT indique que le numéro d'Andolsheim.com du mois de mars a été imprimé et qu'il sera distribué prochainement. M. le maire la remercie ainsi que les autres membres pour son implication et son travail dans la commission.

Commission des affaires rurales :

L'Association foncière a adressé un courrier au président de Colmar Agglomération pour exprimer son opposition à la création d'un itinéraire cyclable entre Andolsheim et Fortschwihr, projeté sur le chemin rural Fortschwihrer Strasse. Elle conditionne son accord à l'obtention de garanties précises concernant la responsabilité des agriculteurs utilisant cet axe. En réponse, Colmar Agglomération propose d'organiser une rencontre afin de présenter le projet plus en détail et d'apporter des réponses à l'ensemble des interrogations des exploitants agricoles.

M. Jacques SCHWARTZ informe également qu'une recherche des bornes délimitant la forêt communale a été menée avec certains membres de la commission. Cette opération est encore en cours et nécessitera encore trois à quatre jours de travail. M. HUSSER rappelle que cette action figure dans le programme de travaux de l'ONF et qu'elle était facturée à 3 500 €. Le réaliser en interne permet donc de réaliser une économie notable. M. le maire remercie les membres de la commission et les membres extérieurs qui ont participé à cette opération.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Mme Élisabeth BRAESCH indique que les conseils d'école ont été reportés après les élections à la demande du DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale). Mme Pauline HAMRAOUI le regrette car les élus qui ne se représentant pas ne vont pas avoir l'occasion de saluer une dernière fois l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

Mme BRAESCH indique qu'elle n'a pas pu assister à la dernière réunion du périscolaire mais précise qu'elle avait essentiellement pour objet de préparer l'assemblée générale du 20 mars.

Commission jeunesse et sports :

M. Mehdi BAUER informe que la dernière réunion de la commission des jeunes était consacrée au thème des élections et que cette séance a été très appréciée. Il précise même que plusieurs jeunes ont exprimé le souhait d'assister au dépouillement des élections municipales afin de comprendre, de manière concrète, le déroulement d'un scrutin. Mme Pauline HAMRAOUI ajoute que les prochaines rencontres porteront sur la citoyenneté encore une fois avec l'équipe d'élus actuelle puis avec une équipe renouvelée. Elle tient à souligner par ailleurs l'implication remarquable des jeunes cette année.

Commission environnement et développement durable :

L'association Homme au Service de la Nature a procédé à l'entretien du verger conservatoire ainsi que de la mare pédagogique. Une haie mellifère et des buissons seront plantés au verger à la fin du mois.

M. Michel SCHWARTZ informe que trois arbres seront plantés dans le jardin du presbytère dans le cadre du projet « Enraciner l'Espérance », porté par l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine. Cette initiative citoyenne, en faveur de l'environnement, associe les agriculteurs locaux et a notamment pour but de renforcer la biodiversité.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les décorations de Pâques seront installées les 19 et 20 mars avec le concours des bénévoles. M. le maire souligne l'investissement des membres de la commission et exprime sa reconnaissance pour leur travail de qualité toujours très apprécié.

Commission mémoire et patrimoine :

M. Michel SCHWARTZ a fait savoir que le car pour la sortie mémoire avec l'école élémentaire est réservé. La sortie se fera au musée mémorial des combats de la poche de Colmar à Turckheim, la thématique cette année étant la deuxième guerre mondiale. Les élèves seront divisés en deux groupes. Tandis que l'un visitera le musée, l'autre bénéficiera d'une visite guidée de la ville.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

M. Marc JEANVOINE indique que l'activité des pompiers est soutenue depuis le début de l'année avec déjà 22 interventions. Il fait savoir que la restitution de l'évaluation du corps n'a pas encore eu lieu. M. le maire répond qu'une date doit être trouvée avec le SIS 68.

Commission de contrôle des listes électorales :

Elle s'est réunie le 19 février pour entériner les derniers mouvements sur la liste électorale.

C.C.A.S. :

Le 6 mars dernier, le CCAS s'est réuni pour approuver les comptes 2025, adopter le budget primitif 2026, attribuer les subventions et faire le point sur les aides. Lors de cette réunion, la campagne de collecte pour la ligue contre le cancer qui se déroulera du 8 au 24 avril a été évoquée. La remise du matériel pour les quêteurs aura lieu le 7 avril et les associations d'Andolsheim seront sollicitées pour la réaliser.

Mme Sylvie ROSINA indique qu'un déjeuner a été organisé à la maison de retraite *La Roselière* afin de remercier les membres pour leur engagement tout au long du mandat. Une visite des lieux a ensuite permis de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Elle précise notamment que la structure dispose de 115 places et que 149 demandes sont actuellement en attente. Elle souligne également que le fonctionnement repose en grande partie sur l'implication de nombreux bénévoles et c'est ce qui contribue à offrir une qualité de service remarquable.

Mme ROSINA attire l'attention sur une difficulté rencontrée par certaines familles : lorsque l'un des conjoints est admis à *La Roselière*, située à Kunheim, il peut être compliqué pour l'autre de lui rendre visite en raison de l'absence de transports en commun. Les bus de la Trace ne desservent pas Kunheim qui se situe hors du territoire

de Colmar Agglomération et les médecins ne délivrent pas d'ordonnance d'ambulance pour le conjoint. Le recours au taxi reste possible, mais son coût, environ 80 €, constitue un frein non négligeable.

M. le maire tient à remercier l'ensemble des membres du CCAS pour leur travail et leur engagement.

Syndicat mixte de l'III :

M. Michel SCHWARTZ indique que le principal chantier à venir concerne la sécurisation des digues du port de plaisance de Colmar pour un montant estimé à 6 millions d'euros lissés jusqu'en 2029. Ces travaux visent à prévenir le risque d'inondation de la zone industrielle dans l'hypothèse où la Lauch et l'III seraient simultanément en crue. Il précise que la cotisation augmentera de 1,5 % mais estime que cette hausse est faible au regard du niveau de protection apporté par les aménagements projetés.

Groupement d'intérêt cynégétique Vauban n° 10 :

Le GIC organisera le 20 mars une formation obligatoire destinée aux chasseurs et a convié les maires de son secteur afin qu'ils puissent découvrir en détail les consignes appliquées, les dispositifs déployés sur le terrain et l'esprit de responsabilité qui guide les chasseurs de notre territoire. Cette immersion leur offrirait également des éléments objectifs et précis pour répondre aux éventuelles interrogations de leurs administrés et pour éclairer les débats locaux grâce à une connaissance directe des pratiques et des engagements pris en matière de sécurité.

Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin :

L'assemblée générale s'est tenue le 3 mars. À l'issue d'une visite à Geiswasser afin de constater les travaux effectués au Quatelbach, le budget a été adopté. Le montant des investissements pour 2025 s'établit à environ 2 millions d'euros. La cotisation pour Andolsheim s'élève à 515 € (85 000 € pour toutes les communes adhérentes) ; celle-ci est cependant prise en charge par Colmar Agglomération comme pour toutes les communes membres.

Il souhaite attirer l'attention sur le montant de la taxe GEMAPI, acquittée par l'ensemble des contribuables via la taxe foncière, qui est actuellement d'environ 2,30 € alors qu'elle pourrait atteindre jusqu'à 40 € au maximum. M. Michel SCHWARTZ et M. le maire précisent que ce niveau de taxation relativement faible s'explique par les aménagements déjà réalisés, l'Alsace disposant de syndicats de rivières depuis les années 1870.

Syndicat de gestion du parc à grumes :

M. Raymond HUSSER présente le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical du Parc à Grumes, qui s'est tenue le 25 février. Il précise que les comptes 2025 ont été approuvés et que le budget primitif a été adopté.

Il indique également que les grumes sur le parc sont principalement des chênes et des frênes, dont la valeur est actuellement en baisse. Un recul pour le chêne qui s'explique par la diminution de la demande, le chêne étant majoritairement utilisé pour la fabrication de barriques de vin, un secteur affecté par la politique de taxation des États-Unis. Le frêne connaît lui aussi une baisse de prix, malgré une forte augmentation des volumes vendus. Cette situation s'explique par le dépérissement de l'espèce, touchée par un champignon, la chalarose. À noter que le Parc à grumes d'Andolsheim compte environ 80 % de frênes. Il précise que le bois est acquis principalement par des acheteurs belges qui revendent le bois en Chine.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (brigade verte) :

M. Raymond HUSSER informe que le comité syndical s'est réuni et a notamment adopté le budget ; une augmentation de la contribution des communes de 10 centimes par hectare et par habitant a été actée. Il précise également qu'une convention va être signée avec le Préfet pour autoriser les agents à abattre du gibier blessé. M. le maire remercie M. HUSSER pour son travail dans ce syndicat et celui du parc à grumes.

Syndicat pôle Ried brun :

Mme Élisabeth BRAESCH rapporte que le budget est en augmentation ; la hausse des cotisations est d'un peu plus de 13 % pour Andolsheim, ce qui représente une augmentation d'environ 6 700 € pour 2026. Elle regrette n'avoir aucun rapport d'activité concernant les compétences optionnelles comme par exemple le nombre d'assistantes maternelles d'Andolsheim fréquentant le relais petite enfance.

M. le maire enverra un courrier au président afin qu'un bilan soit fait chaque année. En réponse à l'interrogation de Mme Pauline HAMRAOUI sur les raisons de l'augmentation, M. le maire explique qu'au départ les compétences du syndicat Pôle Ried Brun étaient assurées au départ par la communauté de communes du Pays du Ried Brun qui bénéficiait des ressources fiscales des communes et de dotations de l'Etat. Depuis la dissolution de la communauté de communes du fait de l'application d'une loi, un syndicat à la carte a été créé et ses principales ressources sont celles des contributions des communes. Une solution en cours de réflexion est la transformation du Parc des expositions de Colmar en Société Publique Locale (SPL) qui pourrait absorber du volet culture du syndicat.

SIEPI :

Le SIEPI s'est réuni les 5 mars dernier. Un point sur les chantiers en cours et les projets à venir en ce qui concerne les réseaux d'alimentation en eau potable et les réseaux d'assainissement. S'agissant d'Andolsheim, les projets sont les suivants : la pose d'un réducteur de pression (40 000 € HT), la suppression du transformateur de la station de relevage au pylône (21 000 € HT) et le chemisage des conduites d'assainissement de la rue des Alpes (100 000 € HT). M. Marc JEANVOINE indique qu'avec l'intégration des 4 nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2026, le nombre d'abonnés a doublé. Le comité syndical a ensuite approuvé les comptes 2025 et adopté le budget primitif pour 2026 en augmentation sensible.

Point 7 - Divers

Mme Pascale HERRGOTT fait le bilan du recensement de la population qui s'est achevé le 14 février. Elle indique que le représentant de l'INSEE a souligné l'excellente implication du personnel communal ainsi que des agents recenseurs qui ont fait un excellent travail. Le taux de participation est particulièrement élevé, avec 91 % de réponses par internet (contre 75 % en 2020) et seulement 0,5 % de foyers non recensés, soit cinq logements. Par rapport à 2020, la commune enregistre 58 logements supplémentaires, dont 19 résidences principales, 16 résidences secondaires, 5 logements occasionnels ainsi que 53 logements vacants (contre 22 en 2020). La population recensée s'élève à 2 145 habitants. En tenant compte des foyers non recensés, l'estimation devrait atteindre environ 2 155 habitants, contre 2 192 habitants en 2020. En résumé, la commune a gagné en nombre de logements, mais a perdu des habitants. Mme HERRGOTT précise que toutes les données seront détruites par l'INSEE une fois les statistiques établies.

M. Francis BONZON tient à exprimer sa reconnaissance aux élus dont le mandat va s'achever et qui l'ont si bien accueilli il y a 18 ans.

M. Raymond HUSSER prend la parole. Élu depuis 25 ans, dont 18 en tant qu'adjoint, il remercie le maire pour la confiance accordée et se dit heureux d'avoir travaillé à ses côtés. Il s'étonne cependant que le budget n'ait pas été voté avant les élections comme cela se pratique dans d'autres communes. Il s'interroge également sur l'éventualité d'un passage à cinq adjoints, information confirmée lors de la dernière réunion de municipalité. Il rappelle qu'entre 2001 et aujourd'hui, le travail a toujours été assuré par quatre adjoints, sans augmentation notable de la charge de travail. Il indique avoir entendu que cette augmentation serait motivée par la présence d'élus « novices ». Il estime cet argument peu recevable parce que lui-même, le maire et les autres adjoints étaient eux aussi novices lors de leur premier mandat et que les personnes pressenties aujourd'hui ont déjà exercé au moins un mandat. Un autre argument évoqué serait que les anciens adjoints étaient retraités et disposaient donc de temps pour se consacrer à la mairie. Là encore, il souligne que lorsqu'ils ont pris leurs fonctions, les adjoints étaient tous en activité. Il invite donc les candidats au poste d'adjoint à réfléchir à leur disponibilité avant de s'engager. Il regrette également que certaines personnes aient accepté de figurer sur la liste à la seule condition d'être nommées adjoint. Mais ce qui le préoccupe surtout est l'impact financier : environ 10 000 € par an pour un adjoint supplémentaire alors même que le programme de la liste met en avant la « sobriété budgétaire ». Il juge cela contradictoire et rappelle que la commission embellissement par exemple a toujours fonctionné avec très peu de budget, que le CCAS sollicite d'abord ses membres pour remplir l'épicerie solidaire ou encore que les sapeurs-pompiers ont donné de leur temps et de leur matériel pour mettre en service le

nouveau camion. Il suggère, si le passage à cinq adjoints est maintenu, de répartir le montant des indemnités prévues pour quatre adjoints entre cinq personnes et conclut en précisant qu'il souhaitait exprimer son point de vue avant la fin de son mandat.

Le maire le remercie pour son intervention. Il rappelle que le vote du budget avant les élections a rarement été pratiqué, notamment en raison de l'incertitude liée au montant de la DGF. Il souligne que, même voté, le budget aurait pu être modifié par la nouvelle équipe. Il précise enfin que la création de cinq postes d'adjoints ne relève pas de sa décision mais du conseil municipal qui sera élu le 15 mars et sera installé le 22 mars.

Mme Sylvie ROSINA remet au maire un cahier regroupant les abréviations couramment utilisées lors des séances du conseil municipal ainsi qu'un récapitulatif des événements marquants du mandat (rénovation de l'école maternelle, gestion des gens du voyage, COVID...). Elle rappelle qu'elle a intégré le CCAS en 2002 puis le conseil municipal en 2014. Elle évoque avec humour le maire qui l'interpellait souvent pour lui demander la signification de certains acronymes. Le document remis est donc un clin d'œil à ces années de complicité.

M. Michel SCHWARTZ, qui avait ouvert le conseil municipal il y a six ans en sa qualité de doyen, estime naturel de le clôturer aujourd'hui. Il rappelle que l'objectif, il y a 25 ans, était de préserver le caractère rural de la commune, notamment en durcissant certaines règles d'urbanisme. Il trouve que cet objectif a été atteint. Il dit ensuite regretter l'évolution du mode de scrutin. Autrefois, les élections municipales étaient un moment fort, avec plusieurs listes en présence et la possibilité de se présenter comme candidat même tardivement dans la campagne. L'introduction des listes bloquées a, selon lui, réduit l'intérêt de la population, comme en témoigne la faible participation à la réunion publique. Il craint une « fonctionnarisation » du rôle de maire, à l'image de l'Allemagne, qui pourrait éloigner les élus de leurs administrés. Il juge cela regrettable pour la démocratie locale. Il souligne enfin le caractère exemplaire du conseil municipal durant toutes ces années car malgré des divergences, aucun heurt n'a jamais eu lieu. Il souhaite que la nouvelle équipe poursuive dans cet état d'esprit.

M. BAUER exprime son regret de ne pas pouvoir se représenter en raison d'un manque de disponibilité lié à sa vie personnelle et professionnelle. Il adresse ses encouragements à la nouvelle équipe et l'invite à faire aboutir le projet qui lui tient particulièrement à cœur : le city parc.

M. le maire clôture la séance en remerciant du fond du cœur l'ensemble des élus, en particulier ceux qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

La séance est levée à 21h29.

Le maire



Christian REBERT